

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
Représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE BASEBALL, SOFTBALL**
Représentée par son président, Monsieur Didier SEMINET
Désignée ci-dessous par la fédération,

Article 1 :

La subvention prévue pour **2015** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **13 500 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Parcours de l'excellence sportive (12 000 €) ;
- Protection de la santé du pratiquant (1 500 €).

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 416 699 €.

Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BASEBALL, SOFTBALL

Fait à Paris, le 20 NOV. 2015

 LE DIRECTEUR DES SPORTS

Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service

Claudie SAGNAC

WISE LE 10.11.2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 21.01.266073

LISTE DES ANNEXES

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

DS

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants		Accordé	Engag. fédéral
	Budget	Demande		
Développement des clubs et ligues	13 000 €	11 000 €	7 000 €	6 000 €
Action 1	13 000 €	11 000 €	7 000 €	6 000 €
Structuration fédérale	13 000 €	11 000 €	7 000 €	6 000 €
Pérenniser et améliorer les résultats internationaux des équipes nationales	434 100 €	245 000 €	209 000 €	225 100 €
Action 1	139 100 €	15 000 €	4 000 €	135 100 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	139 100 €	15 000 €	4 000 €	135 100 €
Action 2	295 000 €	230 000 €	205 000 €	90 000 €
Aides personnalisées (AP)	30 000 €	30 000 €	30 000 €	0 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	135 000 €	110 000 €	85 000 €	50 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	130 000 €	90 000 €	90 000 €	40 000 €
Structuration et suivi du PES	334 310 €	147 000 €	132 000 €	202 310 €
Action 2	334 310 €	147 000 €	132 000 €	202 310 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	334 310 €	147 000 €	132 000 €	202 310 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	30 774 €	27 000 €	26 699 €	4 075 €
Action 2	30 774 €	27 000 €	26 699 €	4 075 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	30 774 €	27 000 €	26 699 €	4 075 €
Suivi médical des sportifs	41 000 €	41 000 €	33 000 €	8 000 €
Action 3	41 000 €	41 000 €	33 000 €	8 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	27 000 €	27 000 €	22 500 €	4 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	14 000 €	14 000 €	10 500 €	3 500 €
Formations fédérales	27 000 €	17 000 €	10 000 €	17 000 €
Action 4	27 000 €	17 000 €	10 000 €	17 000 €
Professionnalisation de l'activité	8 000 €	6 000 €	5 000 €	3 000 €
Formations fédérales	19 000 €	11 000 €	5 000 €	14 000 €
Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et l'accueil de tous	78 900 €	36 000 €	29 000 €	49 900 €
Action 1	78 900 €	36 000 €	29 000 €	49 900 €
Structuration fédérale	53 700 €	28 000 €	24 000 €	29 700 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	25 200 €	8 000 €	5 000 €	20 200 €
TOTAL	959 084 €	524 000 €	446 699 €	512 385 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

30 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

416 699 €

Répartition de la subventions versée hors aides personnalisées :

- cat 61(Indemnité des CTS)

26 699 €

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

390 000 €

FF Baseball / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Année 2015

FEDE FRANC BASEBALL & SOFTBALL

Compte 07504020883 EUR

Edition de RIB

[Modifier la recherche >](#)

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittance, etc.).

Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.



Code Banque		Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB	Cadre réservé au destinataire du relevé
30056		00750	07504020883	75	
IBAN (Identifiant International)			Code BIC		
FR76 3005 6007 5007 5040 2088 375			CCFRFRPP		
Domiciliation					
HSBC FR CAE 4 SEPTEMBRE					
FEDE FRANC BASEBALL & SOFTBALL					



Imprimer